

Association Au fil de l'eau

Atelier et chantier d'insertion
Accompagnement des projets professionnels
Lieux d'écoute et supervisions
Animation socioculturelle

Depuis 1992



RAPPORT FINANCIER 2019



Préambule

Le bilan et compte de résultat **2019** qui vous sont présentés ont été réalisés par les soins de l'association : personnel administratif et trésorier. Ils ont été soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration et ont été proposés au contrôle et à l'approbation du Commissaire aux Comptes, Pierre FERREY.

Au regard de l'Art. L612-4 Code du Commerce, « toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1er de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial, une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse un seuil fixé par décret, doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du Commissaire aux Comptes. »

Ces mêmes associations sont tenues de nommer au moins un Commissaire aux Comptes et un suppléant.

Analyse

Le bilan de l'association représente sa situation à la date de clôture de l'exercice, le 31 décembre 2019.

Le paiement de 14.038,50 € pour la 10^e et dernière annuité du plan d'apurement des dettes a été effectué le 24 septembre 2019.

Ont été réglés également 2.989,88€ de frais de justice.

Les différentes périodes de redressement judiciaire (18 mois), puis d'apurement des dettes (10 ans) se soldent par les montants suivants :

- dette initiale : 174.926,70 €
- remises de dette : 76.570,39 € (Fondation Bon Sauveur, ACSE, CNASEA, IDES)
- dette remboursée : 98.356 €
- frais de justice (mandataire judiciaire, administrateur judiciaire, commissaire à l'exécution du plan) : 41.621 €

L'association Au Fil de l'Eau a remboursé les dettes afférentes au dépôt de bilan de juin 2008 et est donc dégagée de toute procédure judiciaire.

La trésorerie de l'association reste fragile puisqu'elle a été amputée chaque année des remboursements de la dette et que les subventions sont versées au fil de l'année de manière irrégulière et selon le rythme des bilans rendus aux financeurs.

Ce fonctionnement nécessite une gestion financière des plus attentive et journalière. L'association n'a cependant pas eu besoin de solliciter du FDI de consolidation auprès de la Direccte.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

BILAN

Actif

L'actif du bilan représente le patrimoine de l'association à la date de clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2019.

Les immobilisations corporelles nettes représentent 5.999 € de matériels, machines et ameublement :

Installations techniques, matériel et outillage industriel	505 €
Matériel de transport	3.860 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 €
Titres, dépôts et cautionnements	1.436 €
TOTAL	5.999 €

Le stock des meubles non vendus s'élève à 1.196 €.

Les créances auprès de nos clients et autres débiteurs (institutions notamment) se montent à 143.750 €. Ce sont essentiellement des soldes de versements pour lesquels un bilan est à réaliser à l'issue de l'action et qui, pour la plupart, nous sont versés au cours du premier semestre de l'année suivante. Ce sont ces versements décalés qui génèrent la fragilité de trésorerie.

L'année précédente le montant était de 129.027 €.

Les disponibilités sur le livret et la caisse représentent :

Livret : 13 €

Caisse : 17 €

(Le compte bancaire est négatif à - 5.051 €)

Les charges constatées d'avance sont de 2.639 €.

Ainsi, le total de l'actif du bilan s'établit à 153.615 € contre 148.062 € au 31 décembre 2018.

Passif

Le passif du bilan représente les ressources financières de l'association à la date de clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres, avec l'épure de la dette et les résultats annuels positifs continuent de progresser. Ils passent ainsi à 61.945 € contre 38.332 € au 31 décembre 2018.

Les dettes s'établissent à 91.670 €, (contre 109.730 €), dont :

- 5.051 € de découvert bancaire (contre 10.722 €)
- 74.974 € de dettes fournisseurs et sociales (contre 88.129 €)
- des produits constatés d'avance pour 11.250 € (contre 10.500 €).

Le total du passif du bilan est donc établi à 153.615 €, égal à l'actif.

Trésorerie

La trésorerie est un élément de grande fragilité du fait des décalages de versements des financements publics. L'association n'a quasi aucune liquidité (30 €!)

Outre le stock, les créances clients et soldes de subventions sont importants (143.750 €), couvrant les dettes fournisseurs et fiscales (74.974 €). Mais ces dernières sont exigibles très rapidement, quelques semaines, alors que les rentrées attendues pourront prendre plusieurs mois !

L'association doit donc jongler avec ces dettes à régler rapidement, les autres dépenses à venir en début d'année (salaires, charges...) d'une part et les créances attendues ainsi que les acomptes de subventions de l'année suivante, d'autre part.

Compte de résultat

Le compte de résultat représente l'ensemble de l'activité de l'association en termes de recettes et dépenses pour l'année 2019.

Produits et Charges	2019	2018	2017	2016	2015
Le montant total des PRODUITS	455.974 €	460.091 €	427.895 €	400.302 €	413.062 €
Le montant total des CHARGES	436,137 €	446.991 €	423.419 €	393.053 €	376.711 €
Le RÉSULTAT est de :	19.837 €	13.100 €	4.475 €	7.249 €	36.351 €

Les charges

Parmi les charges les plus importantes :

Les achats de matière première sont stables à 3.707 € contre 3.862 en 2018.

La location de locaux ressort à 21.476 € en hausse constante (21.115 € en 2018, 20.615 € en 2017), avec des charges locatives aussi en augmentation : 3.547 € contre 1.396 €.

Les honoraires de commissaire aux comptes restent stables à 3.360 €.

Le poste le plus important, mais c'est la finalité de l'association, est la masse salariale à 298.794 € et les charges sociales à 54.222 €.

A noter depuis l'an dernier une dépense au titre de subvention de 8.000 € pour Astre Services (suite à l'obtention d'une subvention Politique de la Ville en commun).

Les produits

On distingue trois principales sources de financement de l'exploitation :

La production vendue de biens a diminué durant l'année 2019, à 8.540 € contre 9.709 € en 2018.

Les ventes de prestations d'accompagnement psychologique s'établissent à 47.371 €, contre 33.979 € en 2018 et 56.513 € en 2017. Ces évolutions sont liées aux différents contrats passés et qui évoluent chaque année.

Les différentes subventions, 390.251 € contre 364.178 € en 2018 reflètent pour une part l'action de l'atelier (ASP : 153.200 €, département : 33.000 €, MEF-PLIE : 25.000 €) ainsi que d'autres accompagnements psychologiques (La Hague : 32.480 €, département : 35.000 €, ville de Cherbourg : 14.000 € notamment).

Il faut remarquer que ces produits proviennent de 30 sources différentes :

- Les ventes atelier, en direct, par connaissances ou par les biais d'expositions
- 14 conventions de prestations de psychologues :
(Caisse des écoles, CCAS, MEF, Espaces solidaires, Mission Locale, Atsem,

Handiprint (2), PEA, Lav'auto, Fil et Terre, TAP, foyers- résidences et autres)

- Le financement des postes aidés par l'ASP
- CCAS La Hague
- 3 subventions Politique de la ville
- GEM Les Haubans
- Accompagnement Cherbourg-en-Cotentin
- ARS
- CG - Réinventons la ville
- CPAM
- 2 subventions du Plan Départemental d'Insertion
- Espace-temps FJT
- MEF-PLIE FSE
- FDI Lieu d'écoute Manche

Autant de conventions à préparer, à discuter, à réaliser, à faire les bilans...

Ces recettes sont perçues par l'association dès janvier (les ventes, les financements de postes aidés), puis l'acompte du CCAS de La Hague. Ensuite au deuxième trimestre des acomptes de subventions et de prestations. Les soldes de subventions sont généralement versés dans le premier semestre de l'année N+1, et au 2e trimestre de l'année N+2 pour le solde FSE de la subvention PLIE.

Conclusion

La situation financière de l'association reflète une certaine stabilité, en progression lente mais constante vers un retour à la normale. Le point délicat est bien sûr la trésorerie, qui nécessitera des résultats bénéficiaires pendant encore plusieurs années pour revenir à un niveau plus rassurant.

Document réalisé par Delphine MOYTIER directrice et Daniel JOUANNE trésorier

Document validé par le Commissaire aux Comptes

le 20 juillet 2020

Catherine DURAND Présidente d'Au fil de l'Eau